D146/17 Point n°1

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 octobre 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ETALEMENT D'UNE CHARGE DE REMBOURSEMENT DE TAXE D'URBANISME.

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Camille FALQUE, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Narcisse NGAKA, Sandie VESVRE, Gérard MESLIN, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUPIER (à partir de 20h35), Sonia ANGEL (à partir de 20h55), Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Johanna BERREBI par Madeline DA SILVA, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS (jusqu'à 20h35), Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER (jusqu'à 20h55), Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS:
Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Christian LAGRANGE

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171025-D146-17-DE
Date de télétransmission : 27/10/2017
Date de réception préfecture : 27/10/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

OBJET : ETALEMENT D'UNE CHARGE DE REMBOURSEMENT DE TAXE D'URBANISME.

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le titre de perception d'un montant de 991.663 euros émis le 19 juin 2017 par la Direction départementale des finances publiques à l'encontre de la Ville des Lilas au titre du remboursement du versement pour dépassement du plafond légal de densité afférent,

CONSIDERANT que la loi de finances rectificative pour 2010 a définitivement abrogé au 1er janvier 2015 le versement pour dépassement du plafond légal de densité,
CONSIDERANT que le permis de construire n° 09304512B024 accordé par la Ville à la SCI 4G pour implanter une construction au 65 avenue Pasteur a finalement été annulé par le pétitionnaire,
CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de rembourser le montant des taxes d'urbanisme perçues au titre du permis de construire n° 09304512B024,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : INSCRIT la somme de 991.663 euros due au titre du remboursement du versement pour dépassement du plafond légal de densité perçu pour le permis de construire PC 09304512B024, désormais annulé.

ARTICLE 2 : DIT que cette somme sera remboursée par cinq échéances annuelles de 198.332,60 euros chacune.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits seront ouverts à l'article 10226 du budget principal de la Ville des Lilas au cours des exercices budgétaires 2017 à 2021.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 27 OCT. 2017
- et de son affichage le 31 OCT. 2017
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171025-D146-17-DE
Date de télétransmission : 27/10/2017
Date de réception préfecture : 27/10/2017

D146/17

Point n°1

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171025-D146-17-DE
Date de télétransmission : 27/10/2017
Date de réception préfecture : 27/10/2017